



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DE  
FILLIÈRE  
N° 2025.02**

**Séance du 20 février 2025**

*A quinze heures, le Conseil d'Administration du CCAS, régulièrement convoqué le 13 février 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi et dans la Salle des mariages de la mairie déléguée de Thorens-Glières, sis 9 place de la république74570 Fillière*

**Nombre de membres en exercice : 17 - Présents : 11 - Votants : 11 - Pouvoir : 0**

**OBJET : VERSEMENTS SUBVENTIONS ADMR**

**Présents :**

Mesdames : ALAIS Isabelle, ALESINA Christelle, CHEVALLIER Maud, DURET Jacqueline, LAFFIN Nicole, NICOLAS Agnès, PARODI Jacqueline, REYDET Nadine

Messieurs : JACOB Claude, GARAUD Jean Michel, PARIS Raymond,

**Excusés :**

Mesdames : FUMEX Anne, BRUSSOZ Marie Claude, DEHAINE Valérie, REVEILLON Emeline, Messieurs RICHARD Philippe, ANSELME Christian

**Secrétaire de séance : Mme ALESINA**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2122-17,

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles, et notamment ses articles L.123-4 et suivants,

Considérant que l'ADMR (Aide à domicile en Milieu Rural) du Parmelan a déposé une demande de subvention concernant le service d'aide à la personne sur les villages d'Aviernoz, Evires, Les Ollières et Thorens-Glières, d'un montant de 16 000€.

Considérant que l'ADMR (Aide à domicile en Milieu Rural) du Gros Chêne Vieran a déposé une demande de subvention concernant le service d'aide à la personne sur le village de St Martin Bellevue, d'un montant de 3 000€.

Considérant les besoins financiers des associations ;

Considérant par ailleurs que les règles suivantes ont été observées afin de déterminer l'attribution ou non ainsi que le montant des subventions accordées :

Rôle social de l'association,  
Justification des comptes et résultats de l'année n-1,  
Besoin de trésorerie compatible avec les possibilités budgétaires.

Sachant que les crédits correspondants sont inscrits au budget du CCAS

**Après en avoir délibéré,  
Le Conseil d'Administration, à l'unanimité,**

- **Approuve** l'attribution d'une subvention de 16 000€ à l'ADMR du Parmelan en deux versements ;
- **Approuve** l'attribution d'une subvention de 3 000€ à l'ADMR du Gros Chêne Vieran
- **Précise** que les crédits correspondants sont inscrits au budget du CCAS,

**Autorise** Monsieur le Président à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus, ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire de la séance  
**Mme Christelle ALESINA**



Le Président,  
**M. Christian Anselme**



Certifié exécutoire compte-tenu de la transmission  
en Préfecture le : - 5 MARS 2025  
et de la publication/affichage le : - 5 MARS 2025

Le Président

